

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 228 – Loi concernant la Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1977-20101209

QUÉBEC

Séance du mercredi 8 décembre 2010

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 228 – Loi concernant la Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative (Ordre de l'Assemblée le 4 novembre 2010)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président
- M. Bachand (Arthabaska)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), député présentant le projet de loi
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Dufour (René-Lévesque) en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)
- M^{me} Gaudreault (Hull)
- M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Mamelonet (Gaspé)

Intéressée :

- Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative :
- M. Emmanuel Aucoin, directeur général
 - M^c Fernand Deveau, Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 49, M. Ouimet (Marquette) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) et M. Dufour (René-Lévesque) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative

À 11 h 55, la Commission entend l'exposé de la Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

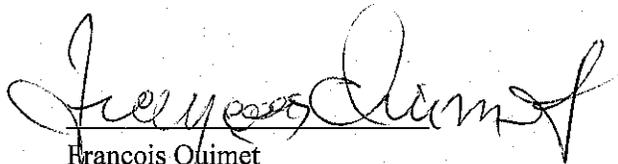
M. Drolet (Jean-Lesage), M. Mamelonet (Gaspé), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) et M. Dufour (René-Lévesque) font des remarques finales.

À 12 h 23, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 16 heures où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


François Ouimet

AL/mlc

Québec, le 8 décembre 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé
n° 228 – Loi concernant la Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association
coopérative

Le mercredi 8 décembre 2010

De 11 h à 12 h

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 228, Loi concernant la Coopérative de
Transport Maritime et Aérien, association coopérative

Proposeur : M. Chevarie, député des Îles-de-la-Madeleine

Requérante : COOPÉRATIVE DE TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN

M. Emmanuel Aucoin, directeur général

M^c Fernand Deveau, Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert &

Associés

Ajournement

Québec, le 7 décembre 2010